



Conseil d'établissement

Séance extraordinaire du 28 février 2023

TEAMS

19h à 21 h 00

Procès-verbal

Sont présents :

		Présent(e)	Absent(e)	
1-	Monfils-Morisset, Jonathan	x		Enseignant
2-	Labrie, Catherine		x	Enseignante
3-	Paquette, Fanny	x		Enseignante
4-	Gaudreau, Roxanne	x		Enseignante
5-	Mathieu Rinfret	x		Enseignant, substitut
6-	Gauthier, Alain	x		Parent
8-	Gagnon, Dominique	x		Parent
9-	Rouleau, Marc-André	x		Parent
10-	Fortin, Karine	x		Parent
11-	Langlois, Nancy	x		Parent
12-	Dagenais, Carole	x		Parent
14 -	Gagnon, Sylvain		x	Parent
14 -				
15 -	Konate, Grâce		x	Élève

16 -	Kodikong, Lavann Junior	x	Élève
17-			Personnel professionnel
18-	Lafortune, Serge	x	Membre de la communauté
19-			Membre de la communauté
20-	Gauthier, Jacinthe	x	Membre du comité EHDAA
21 -	Collienne, Fiona	x	Invitée, journaliste
22-	Leblanc, Daniel	x	Invité, journaliste

Sont également présents à la table du conseil :

François Bélanger	Directeur
Caroline Bouchard	Agente d'administration
Isabelle Legault	Direction adjointe
Anik Philippe	Direction adjointe
Ndeye Thiam	Direction adjointe
Michel Verreault	Gestionnaire d'établissement

* La copie de la liste des présences est déposée en annexe I au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

OUVERTURE DE LA SÉANCE SUR TEAMS À 19H 00

1 a)	MOT DE BIENVENUE, PRÉSENCES ET QUORUM
	REMERCIEMENTS D'ÊTRE PRÉSENT. NOUS AVONS QUORUM. UNE JOURNALISTE DE RADIO-CANADA, FIONA COLLIENNE, ET UN JOURNALISTE DU DROIT, DANIEL LEBLANC, SONT PRÉSENTS.

2 -	QUESTIONS DU PUBLIC
	LE JOURNALISTE DU DROIT A DEMANDÉ AU PRÉSIDENT DE RÉAGIR AUX PROPOS DU MINISTRE DE L'ÉDUCATION, BERNARD DRAINVILLE SUR LES TRAVAUX DE MONT-BLEU LORS DE SON PASSAGE DANS LA RÉGION. LE PRÉSIDENT A DIT NE PAS PARTAGER L'OPTIMISME DU MINISTRE. IL A AJOUTÉ ESPÉRER QUE LE MINISTÈRE FASSE UN SUIVI DU DOSSIER JUSQU'À LA FIN DES TRAVAUX SELON LE PLUS RÉCENT ÉCHÉANCIER.

3 -	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
046 – CÉ20230228- 01	CONSIDÉRANT que monsieur François Bélanger, directeur, a élaboré un projet d'ordre du jour pour la séance extraordinaire du 28 février 2023; CONSIDÉRANT que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres du Conseil d'établissement de l'école secondaire Mont-Bleu; EN CONSÉQUENCE , sur proposition de M. Mathieu Rinfret et appuyé par Mme Fanny Paquette il est résolu : D'ADOPTER l'ordre du jour proposé pour la séance extraordinaire du 28 février 2023;

4 -	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 17 JANVIER 2023
046 – CÉ20230228- 02	PRÉAMBULE

	<p>CONSIDÉRANT que conformément à l'article 69 de la Loi sur l'instruction publique (LIP), les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 décembre plus de six (6) jours avant la tenue de la présente séance;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Paquette et appuyé par Mme Dominique Gagnon, il est résolu :</p> <p>DE DISPENSER la secrétaire de procéder à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 janvier 2023;</p> <p>D'ADOPTER, tel que déposé (ou avec modifications), le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 janvier 2023 du Conseil d'établissement de l'école secondaire Mont-Bleu;</p>
--	---

5 -	SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL
	<p>MME GAGNON POSE UNE QUESTION SUR LA FIN DES CLASSES ET L'ACTIVITÉ DE FIN D'ANNÉE. LE DIRECTEUR RÉPOND QUE POUR LES SECONDAIRES 2, 4 ET 5 LES COURS SE TERMINERONT LE 9 JUIN ET QU'IL Y AURA UNE PÉRIODE D'EXAMENS LA SEMAINE SUIVANTE. LES SECONDAIRES 1 ET 3 TERMINERONT LE 16 JUIN. LA JOURNÉE D'ACTIVITÉS DE FIN D'ANNÉE SERA REPENSÉE CETTE ANNÉE. C'EST LE 22 JUIN DANS TOUTES LES ÉCOLES SECONDAIRES DU CSSPO.</p>

6 -	TRAVAUX DU CONSEIL
6 a)	MISE À JOUR TRAVAUX MONT-BLEU 3.0
<p>046 – CÉ20230228- 03</p>	<p>LE DIRECTEUR FAIT LE POINT SUR L'INVENTAIRE DU MATÉRIEL ENTREPOSÉ APRÈS L'INCENDIE ET SUR LA RÉPARTITION DU COÛT DES ACHATS À FAIRE. UN TABLEAU RÉSUMANT LA DIVISION A ÉTÉ PRÉSENTÉ AU CONSEIL.</p> <p>L'ÉCOLE VA PAYER POUR LE MATÉRIEL DE CLASSE, SPORTIF OU AUDIO VISUEL QU'ELLE A CHOISI DE REMPLACER PARCE QU'IL EST TROP VIEUX OU NE RÉPOND PLUS AU BESOIN. LE CSSPO VA ASSUMER LES DÉPENSES POUR LE MOBILIER ET LES ÉQUIPEMENTS ENDOMMAGÉS ET IRRÉCUPÉRABLES. ON ESTIME QUE L'ÉCOLE VA PAYER ENTRE 15-20% DES DÉPENSES ET LE CSSPO LE RESTE. LE CSS VA PAYER LE DÉMÉNAGEMENT, MAIS L'ÉCOLE VA DÉBOURSER POUR EMBAUCHER UNE CHARGÉE DE PROJET POUR LE DÉMÉNAGEMENT. LE DIRECTEUR DOIT RENCONTRER LE PERSONNEL LE 20 MARS POUR DISCUTER DE LA TRANSITION.</p>

IL FAUDRA ENSUITE FAIRE DES APPELS D'OFFRES POUR AVOIR UNE IDÉE PLUS PRÉCISE DES FRAIS. LE BUDGET DE L'ÉCOLE SERA PRÉSENTÉ À LA PROCHAINE RÉUNION DU C.E. ET LE DIRECTEUR ESPÈRE QU'IL NE SERA PAS DÉFICITAIRE.

LES PARENTS ONT SALUÉ LE TRAVAIL FAIT, MAIS D'AUTRES AURAIENT PRÉFÉRÉ PLUS DE DÉTAILS ET DES CHIFFRES POUR FAIRE UNE RECOMMANDATION ÉCLAIRÉE. I

LES MEMBRES DU PERSONNEL PROPOSENT QUE L'ON DEMANDE AU CSS DE DEMANDER UNE DÉROGATION À LA RÈGLE QUI OBLIGE 180 JOURS D'ÉCOLE AFIN D'AVOIR LE TEMPS DE BIEN PRÉPARER LA RENTRÉE SANS EMPIÉTER SUR LEURS VACANCES ESTIVALES OU SUR LES JOURNÉES PÉDAGOGIQUES. LES PARENTS SONT FAVORABLES À CETTE IDÉE.

IL FAUT UN PLAN DE DÉMÉNAGEMENT, UN PLAN DE TRANSITION ET UN PLAN DE CONTINGENCE, MAIS IL FAUT ABSOLUMENT UNE RENTRÉE À MONT-BLEU. AUCUNE AUTRE OPTION N'EST ENVISAGEABLE POUR LE C.E. IL FAUT AUSSI PENSER AUX ÉLÈVES EHDA qui ont plus de difficultés à s'adapter.

LE C.É REGRETTE LA DÉCISION DU CSSPO DE NE PAS ENVOYER UN REPRÉSENTANT À LA RENCONTRE POUR RÉPONDRE AUX QUESTIONS ET REBÂTIR LA CONFIANCE AVEC LE C.É. LES MEMBRES DU C.E. SE SENTENT FLOUÉS ET ONT PERDU CONFIANCE. ILS VEULENT DES EXPLICATIONS ET UN MEILLEUR SUIVI DU CHANTIER, AVEC DES RAPPORTS RÉGULIERS SUR LES TRAVAUX RESTANTS.

LE C.É. A CONVENU DE RÉDIGER UNE RÉSOLUTION OFFICIELLE RÉSUMANT LES DISCUSSIONS DE LA RENCONTRE EXTRAORDINAIRE. LE PERSONNEL MEMBRE DU C.É. SE SONT ABSTENUS DE PARTICIPER À LA DISCUSSION SUR CETTE MOTION ET NE LA SIGNERONT PAS. CE TEXTE SERA PARTAGÉ AVEC LES MEMBRES PARENTS DU C.É. POUR RÉVISION ET APPROBATION AVANT LA SEMAINE DE RELÂCHE. IL SERA ACHÉMINÉ AU CSSPO LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE PAR LA SUITE.

7 -	LES RAPPORTS ET MOTS DES REPRÉSENTANTS
	MOT DU PRÉSIDENT
	LE PRÉSIDENT S'ENGAGE À RÉDIGER UNE RÉOLUTION QU'IL FERA CIRCULER À TOUS LES MEMBRES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT AVANT LA RELÂCHE.
	MOT DES REPRÉSENTANT DES ÉLÈVES
	ILS SONT ABSENTS MAIS SERONT INFORMÉS DE LA TENEUR DES DISCUSSIONS PAR LE PRÉSIDENT.
	MOT DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ EHDAA
	<p>LA MISE EN CANDIDATURE POUR LE PRIX RACHEL PATRY POUR UNE PERSONNE QUI FAVORISE L'INTÉGRATION DE PERSONNES EN DIFFICULTÉ SE POURSUIT JUSQU'AU 15 MARS. L'INFORMATION EST DISPONIBLE SUR LE SITE DU CSSPO.</p> <p>LE COMITÉ EHDAA A PARTICIPÉ AUX CONSULTATIONS SUR LE PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE. LES MEMBRES DU COMITÉ SONT PLUS OU MOINS D'ACCORD AVEC L'ÉTABLISSEMENT DE CIBLES CHIFFRÉES POUR LES ÉLÈVES EHDAA ET FERONT DES COMMENTAIRES.</p> <p>LE COMITÉ A EU UNE PRÉSENTATION SUR LE PLAN D'INTERVENTION. LES DOCUMENTS SERONT PARTAGÉS AVEC TOUS LES PARENTS DU C.É.</p> <p>MME GAUTHIER A DEMANDÉ QU'ON ENVOIE SES COORDONNÉES À TOUS LES PARENTS DONT LES ENFANTS ONT UN PLAN D'INTERVENTION POUR QU'ILS SE SACHENT COMMENT LA CONTACTER.</p> <p>MME GAUTHIER RÉITÈRE SA DEMANDE POUR UN PORTRAIT DE LA SITUATION EHDAA À MONT-BLEU ET DEMANDE AUSSI QU'ON METTRE UN LIEN VERS LA PAGE POUR LES ÉLÈVES À BESOINS PARTICULIERS SUR LE SITE WEB DE L'ÉCOLE. LE DIRECTEUR AFFIRME QUE CE SERA FAIT.</p>
	MOT DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ DE PARENTS
	IL Y A EU UNE RENCONTRE DU COMITÉ DE PARENTS LE 21 FÉVRIER MAIS LE REPRÉSENTANT DE MONT-BLEU N'A PU Y PARTICIPER. LA RENCONTRE A PORTÉ NOTAMMENT SUR LE PEVR ET SUR LA MISE EN CANDIDATURE POUR LES POSTES DE PARENTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CSSPO. M. GAUTHER N'A PAS L'INTENTION DE SE PRÉSENTER.
	MOT DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ
	REGRETTE L'ABSENCE DE REPRÉSENTANTS DU CSSPO À LA RENCONTRE EXTRAORDINAIRE DU C.É. POUR RÉPONDRE AUX QUESTIONS ET INQUIÉTUDES DES PARENTS. IL ESPÈRE

	QUE LE CSS ACCORDERA UNE ATTENTION SOUTENUE À LA RÉOLUTION DU C.É. CONCERNANT LES DÉLAIS DANS LA REMISE DES CLEFS DE L'ÉDIFICE.
	RAPPORT DU DIRECTEUR
	<p>CONTINUERA À SUIVRE LE DOSSIER MONT-BLEU 3.0</p> <p>L'ÉCOLE A ÉTÉ CHAMPIONNE DANS CERTAINES COMPÉTITIONS SPORTIVES DONT LE FUTSAL, CATÉGORIE BENJAMIN.</p> <p>L'ÉCOLE A SOULIGNÉ LE MOIS DE L'HISTOIRE DES NOIRS ET TENU UNE JOURNÉE CARNAVAL.</p> <p>LA FINALE ÉCOLE DE SECONDAIRE EN SPECTACLE AURA LIEU SOUS PEU.</p> <p>LA 2^E ÉTAPE EST FINIE, LES BULLETINS ONT ÉTÉ REMIS AINSI QUE LES PRIX D'ÉMULATION.</p>

8 -	LEVÉE DE LA SÉANCE
046 – CÉ20230228- 04	<p>L'ordre du jour étant épuisé</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Fanny Paquette, appuyée par Mme Dominique Gagnon, il est résolu</p> <p>DE LEVER la séance extraordinaire à</p>

Adopté le

Monsieur Alain Gauthier, président

Monsieur François Bélanger, directeur

Date